



COLLEGE

Informations tarifaires 2018/2019

collège	A	B	C	F/S	S
Contribution annuelle des familles	1 189,50 €	1 121,25 €	975,00 €	780,00 €	760,00 €

Choisir en toute indépendance le montant de votre contribution A, B, C ou F/S (Frères/Sœurs) selon vos possibilités.

Le second enfant d'un même foyer et les suivants, peuvent bénéficier, sur simple demande, du taux F/S.

Le taux S « solidarité » est proposé aux familles dont les responsables légaux ne sont pas imposables (sur présentation d'un justificatif).

Cotisations

Cotisations obligatoires aux organismes de l'enseignement privé catholique	70,00 €
frais fixes (dont assurance scolaire et extra-scolaire)	52,00 €
Cotisation facultative d'adhésion à l'Association de Parents d'élèves (APELHM)	25,00 €

Accueil du matin et étude du soir

L'accueil du matin (7h45-9h) est proposé à ceux qui le souhaitent, sans frais supplémentaire. Les modalités d'organisation et d'inscription vous seront présentées en début d'année.

L'étude du soir, facultative, est proposée aux élèves de l'école primaire et du collège. Elle se déroule lundi, mardi, jeudi et vendredi, selon les horaires définis en début d'année. Participation forfaitaire annuelle aux frais de l'étude : 270,00 euros pour 3 ou 4 jours par semaine ; 135,00 euros pour 1 ou 2 jours par semaine.



L'heure des frères et sœurs est proposée aux élèves de l'école primaire à 17h : elle leur permet d'être récupérés par leurs grands frères et/ou grandes sœurs du collège.

Restauration

Self : Le forfait annuel de demi-pension correspond au nombre de repas prévus (de 1 à 5 jours par semaine) pendant l'année scolaire.

Prix du repas en demi-pension régulière : 6,60 euros.

Il est possible d'acheter un ticket permettant d'accéder au self de façon occasionnelle.

Prix du repas occasionnel : 7,50 euros.

Autres frais

Fournitures, documentations, livres, abonnements théâtre, concours pédagogiques, sorties culturelles, voyages, photos, exercices d'entraînement au baccalauréat, activités sportives et périscolaires. Ces rubriques sont facturées aux frais réels et portées sur le relevé annuel. Elles peuvent également faire l'objet d'une participation financière en cours d'année.

Acompte d'inscription ou de réinscription

Acompte d'inscription ou de réinscription. Versé par chèque ou prélèvement bancaire au moment de l'inscription ou de la réinscription, son montant est déduit du relevé annuel de l'année scolaire. En cas de désistement à l'initiative des parents, l'acompte reste dû dans sa totalité.

Collège de la 6ème à la 4ème : 200,00 euros

Frais de dossier. Les frais de dossier sont réglés une fois pour toute au moment de la première inscription pour un montant de 55,00 €.